

CV/SB - 2025/323/AT

DOCUMENTS/DOCUMENTS/ARRETES/2025/ARRETES/TEMPORAIRES/ODP-STATIONNEMENT/TRAVAUX/V-W/
357VILLEANNULATION320ATVERMILLIERE10PLACEGRENETTE(STATVEHICULE).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025,
- VU l'arrêté municipal 2025/320/AT en date du 28 avril 2025 portant autorisation d'occuper le domaine public à hauteur du 10 place Grenette par le stationnement d'un véhicule de chantier ou d'une benne dans le cadre de travaux intérieurs 10 place Grenette, les 5 et 6 mai 2025,
- CONSIDERANT que les travaux se dérouleront sans réservation de stationnement,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté municipal 2025/320/AT en date du 28 avril 2025 sont annulées.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

- Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du 29/04/25.

ARTICLE 3 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

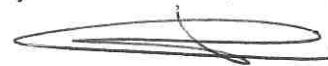
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Lieutenante commandant la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Vincent VERMILLIERE / vincent.vermilliere@laposte.net,
- Pôle CTM / Espace public,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs,
- La Presse.



Le 29 avril 2025
Pour Monsieur le Maire et par délégation,
Carole VARIGNER
Directrice adjointe des services techniques



2025/323/AT

357VILLEANNULATION320ATVERMILLIERE10PLACEGRENETTE(STATVEHICULE).DOC

